



PREFECTURE REGION AQUITAINE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 75 - OCTOBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Administration territoriale de l'Aquitaine**

### **Agence Régionale de Santé (ARS)**

Arrêté N °2014276-0004 - du 3 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2014

fixant la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico- sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine .....

1

Arrêté N °2014279-0004 - du 6 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2014 fixant la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine .....

6

### **Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**

Arrêté N °2014279-0005 - du 06/10/2014 - désignation du Commissaire du gouvernement auprès du Conseil de la formation d'Aquitaine .....

12



**Arrêté du 3 octobre 2014 modifiant l'arrêté  
du 5 septembre 2014  
fixant la composition de  
la commission spécialisée  
pour les prises en charge et  
accompagnements médico-sociaux  
de la conférence régionale de la santé et de  
l'autonomie d'Aquitaine**

**Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,**

VU le code de la santé publique, notamment son article L 1432-4 ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2014 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine modifié ;

VU les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 4 septembre 2014 ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine est modifiée comme suit :

**1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence**

**Madame Florence DELAUNAY** (Tit) – conseil régional  
*Madame Elisabeth BURGAU-BONJEAN* (Suppl) - conseil régional

**Le président du conseil général de la Gironde ou son représentant** : Monsieur Bernard CASTAGNET (Titulaire)  
*Monsieur Robert PROVAIN* (suppl)

**Le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant** :  
Monsieur Stéphane COILLARD (Titulaire)  
*Madame Marie-Pierre CABANNE* (Suppl)

La désignation du représentant des communautés de communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des communautés de France.

La désignation du représentant des communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des maires de France.

## **2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**Monsieur Claude HAMONIC** (Tit) – représentant des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique

*Monsieur Christian SOTTOU (Suppl) - représentant des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique*

**Madame Bernadette FREYSSIGNAC** (Tit) - représentante des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique

*Monsieur Paul-André FRANK (Suppl) – représentant des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique*

**Madame Martine MARTY** (Tit) – représentante des associations de retraités et personnes âgées

*Monsieur Jean-Claude BATS (Suppl) – représentant des associations de retraités et personnes âgées*

**Monsieur Yvon-Louis LE YONDRE** (Tit) - représentant des associations de retraités et personnes âgées

*Madame Danièle BOIZARD (Suppl) - représentante des associations de retraités et personnes âgées*

**Monsieur Francis PAPANASIOS** (Tit) - représentant des associations de personnes handicapées

*Désignation en cours (Suppl)*

**Monsieur Thierry PERRIGAUD** (Tit) - représentant des associations de personnes handicapées

*Madame Isabelle DIACONO MALVESIN (Suppl) - représentante des associations de personnes handicapées*

## **3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17**

Désignation en cours (Tit)

*Désignation en cours (Suppl)*

## **4° Collège des représentants des partenaires sociaux**

**Monsieur Alain PETIT** (Tit) – représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

*Désignation en cours (Suppl) – représentant des organisations syndicales de salariés représentatives*

**Monsieur Bertrand DEMIER** (Tit) - représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

*Monsieur Serge MARCILLAUD (Suppl)- représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives*

**Docteur Jean-Luc DELABANT** (Tit) - représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales  
*Monsieur Bernard DONNEFORT (Suppl) – représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales*

**Monsieur Daniel SAINT MARC** (Tit) – représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles  
*Monsieur Jean-Claude SAINT JEAN (Suppl) – représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles*

#### **5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

**Madame Véronique LATOUR** (Tit) - représentante des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité  
*Monsieur Arnaud WIEHN (Suppl) - représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité*

**Monsieur Jean-François BONNEMAISON** (Tit) – représentant de la mutualité française  
*Madame Françoise BEYSSEN (Suppl) – représentante de la mutualité française*

#### **7° Collège des offreurs des services de santé**

**Monsieur Eddie BALAGI** (Tit) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées  
*Monsieur Jean-Michel VIALA (Suppl) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées*

**Madame Régine BENTEJAC** (Tit) – représentante des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées  
*Monsieur Michel LIBRES (Suppl) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées*

**Monsieur Bernard TREMAUD** (Tit) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées  
*Monsieur Alain FAURE (Suppl) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées*

**Monsieur Joël ARNAUD** (Tit) - représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées  
*Madame Barbara PROFFIT (Suppl) - représentante des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées*

**Madame Sophie LE MER** (Tit) – représentante des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées  
*Madame Maryse DELIBIE (Suppl) – représentante des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées*

**Monsieur Gilles LAMOURELLE** (Tit) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées  
*Madame Laetitia FOURCADE (Suppl) – représentante des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées*

**Monsieur Rodolphe KARAM** (Tit) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

*Monsieur Thomas GUITON (Suppl) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées*

**Monsieur Thomas VIVEZ** (Tit) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

*Monsieur Michel ANTOINE (Suppl) – représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées*

**Madame Catherine ABELOOS** (Tit) – représentante des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

*Monsieur Pierre VARACHAUD (Suppl) - représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales*

**Docteur Dany GUERIN** (Tit) – membre de l'union régionale des professionnels de santé - médecins

*Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Suppl) – membre de l'union régionale des professionnels de santé - médecins*

**Article 2 :** **Monsieur Yvon LE YONDRE** est élu président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux. A ce titre, il est membre de droit de la commission permanente.

**Article 3 :** **Monsieur Rodolphe KARAM** est élu vice-président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux.

**Article 4 :** siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée d'organisation des soins désignés lors de la première réunion de la commission :

**Monsieur Jean-Philippe BOYE**  
**Monsieur Thierry DIMBOUR**

**Article 5 :** participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Monsieur Alban LACAZE, représentant les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Monsieur Bertrand BOUTEILLER, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

**Article 6** : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 9 juillet 2014.

**Article 7** : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8** : La directrice de la stratégie de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 3 octobre 2014

Le Directeur Général  
de l'ARS d'Aquitaine,  
Pour le directeur général, et par délégation,



ANNE BOUYGARD  
Directrice générale adjointe  
Directrice de la stratégie

Michel LAFORCADE

**Arrêté du 6 octobre 2014 modifiant l'arrêté  
du 26 septembre 2014  
fixant la composition de  
la commission spécialisée  
de l'organisation des soins  
de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie d'Aquitaine**

**Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,**

VU le code de la santé publique, notamment son article L 1432-4 ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2014 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine modifié ;

VU l'arrêté du 5 septembre fixant la composition de la commission spécialisée d'organisation des soins modifié ;

VU les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 4 septembre 2014 ;

**arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Aquitaine est modifiée comme suit :

**1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence**

**Madame Solange MENIVAL** (Tit) - conseil régional  
*Madame Emmanuelle AJON* (Suppl) – conseil régional

**Le président du conseil général du Lot-et-Garonne ou son représentant** : Monsieur Joël HOCQUELET (Titulaire)  
*Monsieur Jean-Luc BARBE* (Suppl)

La désignation du représentant des communautés de communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des communautés de France.

La désignation du représentant des communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des maires de France.

## **2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**Monsieur Anthony BROUARD** (Tit) – représentant des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

*Monsieur Lucien ROUGIER (Suppl) - représentant des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique*

**Madame Josette COSTES** (Tit) – représentante des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique

*Monsieur Jean-Claude ARNAL (Suppl) - représentant des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique*

**Madame Renée Marie France GLISIA** (Tit) – représentante des associations de retraités et personnes âgées

*Monsieur Jean-Claude HOURCQ (Suppl) – représentant des associations de retraités et personnes âgées*

**Monsieur Francis PAPATANASIOS** (Tit) – représentant des associations de personnes handicapées

*Désignation en cours (Suppl)*

## **3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17**

Désignation en cours (Tit)

*Désignation en cours (Suppl)*

## **4° Collège des représentants des partenaires sociaux**

**Madame Hélène MICHAULT** (Tit) - représentante des organisations syndicales de salariés représentatives

*Madame Maryse MONTANGON (Suppl) – représentante des organisations syndicales de salariés représentatives*

**Monsieur Jean-Philippe BOYE** (Tit) – représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

*Monsieur Michel DONNETTE (Suppl) - représentant des organisations syndicales de salariés représentatives*

Désignation en cours (Tit)

*Désignation en cours (Suppl)*

**Monsieur Yves NOEL** (Tit) – représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

*Madame Valérie PARIS (Suppl) – représentante des organisations professionnelles d'employeurs représentatives*

**Docteur Jean-Luc DELABANT** (Tit) - représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

*Monsieur Bernard DONNEFORT (Suppl) – représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales*

**Monsieur Daniel SAINT MARC** (Tit) – représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

*Monsieur Jean-Claude SAINT JEAN (Suppl) – représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles*

#### **5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

**Madame Maria DOUMEINGTS** (Tit) – représentante de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)

*Monsieur Pierrick CHAUSSEE (Suppl) – représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)*

**Monsieur Jean-François BONNEMAISON** (Tit) – représentant de la mutualité française

*Madame Françoise BEYSSEN (Suppl) – représentante de la mutualité française*

#### **6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**Monsieur Thierry DIMBOUR** (Tit) – représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

*Madame Véronique GARGUIL (Suppl) – représentante des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé*

**Docteur Rachid SALMI** (Tit) – représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

*Docteur Isabelle BALDI (Suppl) – représentante des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche*

#### **7° Collège des offreurs des services de santé**

**Docteur Pascal OMER** (Tit) – représentant des établissements publics de santé

*Monsieur Thierry LEFEBVRE (Suppl) – représentant des établissements publics de santé*

**Professeur Dominique DALLAY** (Tit) - représentant des établissements publics de santé

*Monsieur Florian JAZERON (Suppl) – représentant des établissements publics de santé*

**Docteur Yannick MONSEAU** (Tit) – représentant des établissements publics de santé

*Docteur Olivier LOUIS (Suppl) – représentant des établissements publics de santé*

**Monsieur Christophe GAUTIER** (Tit) – représentant des établissements publics de santé

*Monsieur Michel GLANES (Suppl) – représentant des établissements publics de santé*

**Madame Chantal LACHENAYE-LLANAS** (Tit) – représentante des établissements publics de santé

*Madame Virginie VALENTIN (Suppl) – représentante des établissements publics de santé*

**Monsieur Gérard ANGOTTI** (Tit) – représentant des établissements privés de santé à but lucratif

*Madame Marie-France GAUCHER (Suppl) – représentante des établissements privés de santé à but lucratif*

**Docteur Olivier JOURDAIN (Tit)** – représentant des établissements privés de santé à but lucratif

*Docteur Stéphane DELORT-LAVAL (Suppl) – représentant des établissements privés de santé à but lucratif*

**Monsieur Jean-Nicolas FICHET (Tit)** - représentant des établissements privés de santé à but non lucratif

*Madame Joëlle DARETHS (Suppl) - représentante des établissements privés de santé à but non lucratif*

**Docteur Sylvie BOUVERET (Tit)** - représentante des établissements privés de santé à but non lucratif

*Docteur Antoine RUFFIE (Suppl) – représentant des établissements privés de santé à but non lucratif*

**Monsieur Yannick GARCIA (Tit)** – représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

*Monsieur Jean-Pascal PIERME (Suppl) – représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile*

**Docteur Nousone NAMMATHAO (Tit)** - représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région

*Docteur Denis PASSERIEUX (Suppl) - représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région*

**Madame Christine COURATTE-ARNAUDE (Tit)** – représentante parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région

*Docteur Véronique BOUSSER (Suppl) – représentante parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région*

**Docteur Nicolas BRUGERE (Tit)** – représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

*Docteur Jean-Benoît PECASTAING (Suppl) – représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins*

**Docteur Eric TENTILLIER (Tit)** - médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

*Docteur Tarak MOKNI (Suppl) - médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation*

**Monsieur Alain DUBERN (Tit)** – représentant des transporteurs sanitaires parmi ceux développant l'activité la plus importante dans ce domaine

*Monsieur Philippe BAREYRE (Suppl) – représentant des transporteurs sanitaires parmi ceux développant l'activité la plus importante dans ce domaine*

**Colonel Jean-Paul DECELLIERES (Tit)** – représentant de services départementaux d'incendie et de secours

*Colonel Dominique MATHIEU (Suppl) – représentant de services départementaux d'incendie et de secours*

**Docteur Patrick NIVET (Tit)** - représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

*Docteur Louise GOUYET (Suppl) - représentante des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé*

**Monsieur Patrick EXPERTON (Tit)** – membre de l'union régionale des professionnels de santé - infirmiers

*Martine LAPLACE (suppl) – membre de l'union régionale des professionnels de santé infirmiers*

**Docteur Dany GUERIN (Tit)** – membre de l'union régionale des professionnels de santé - médecins

*Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Suppl) – membre de l'union régionale des professionnels de santé - médecins*

**Monsieur Patrick LAMAT (Tit)** - membre de l'union régionale des professionnels de santé - masseurs kinésithérapeutes

*Monsieur Jean-Louis RABEJAC (Suppl) - membre de l'union régionale des professionnels de santé - masseurs kinésithérapeutes*

**Monsieur François MARTIAL (Tit)** – membre de l'union régionale des professionnels de santé - pharmaciens

*Monsieur Jean-Paul PROVOST (Suppl) – membre de l'union régionale des professionnels de santé - pharmaciens*

**Docteur Frédéric LAURENTJOYE (Tit)** - représentant de l'ordre des médecins

*Docteur Christian DOST (Suppl) – représentant de l'ordre des médecins*

La désignation du représentant des internes est en cours de désignation.

**Article 2 : Professeur Dominique DALLAY** est élu président de la commission spécialisée de l'organisation des soins. A ce titre, il est membre de droit de la commission permanente.

**Article 3 : Docteur Olivier JOURDAIN** est élu vice-président de la commission spécialisée de l'organisation des soins.

**Article 4 :** siègent également deux représentant issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux désignés lors de la première réunion de la commission :

**Monsieur Joël ARNAUD**  
**Monsieur Rodolphe KARAM**

**Article 5 :** participent, avec voix consultative, aux travaux de la commission :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,

- Monsieur Alban LACAZE, représentant les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

**Article 6 :** Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 9 juillet 2014.

**Article 7 :** Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8 :** La directrice de la stratégie de l'agence régionale de santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 6 octobre 2014

Le Directeur Général  
de l'ARS d'Aquitaine,  
Pour le directeur général, et par délégation,  
  
Anne BOUYGARD  
Directrice générale adjointe  
Directrice de la stratégie  
Michel LAFORCADE

PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Le Préfet de la Région Aquitaine  
Préfet de la zone de défense Sud-Ouest  
Préfet de la Gironde  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE** du

**PORTANT DESIGNATION DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DU  
CONSEIL DE LA FORMATION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE  
L'ARTISANAT DE REGION AQUITAINE ET DE SON SUPPLEANT**

- VU** la loi n°82-1091 du 23 décembre 1982 modifiée relative à la formation professionnelle des artisans  
**VU** le décret n° 83-517 du 24 juin 1983 modifié fixant les conditions d'application de loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982 modifiée relative à la formation professionnelle des artisans  
**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique  
**VU** le décret n° 2007-1267 du 24 août 2007 modifiant les missions des chambres régionales de métiers et de l'artisanat  
**VU** l'arrêté du 30 mai 2013 portant désignation du commissaire du gouvernement auprès de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine

**ARRETE**

**Article 1**

Mademoiselle Marielle MALLET, chargée de mission à la DIRECCTE Aquitaine, est nommée Commissaire du gouvernement auprès du Conseil de la formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine, à compter du 13 octobre 2014.

**Article 2**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 30 mai 2013.

**Article 3**

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ainsi que Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **06 OCT. 2014**

Le Préfet de région



**Michel DELPUEGH**